



ESCAP'ÂNE

UN SÉJOUR À LA FERME DU COQ À L'ÂNE PRÈS DE FORGES-LES-EAUX



BALAD'ÂNE NATURE

À PARTIR DE

138 €

OFFRE SOUMISE À CONDITIONS

PROMEN'ÂNE ATTELÉE

À PARTIR DE

265 €

OFFRE SOUMISE À CONDITIONS

VISITE & ATELIER

À PARTIR DE

138 €

OFFRE SOUMISE À CONDITIONS

Découvrez le charme d'un séjour en pleine nature autour des ânes!

Un havre de douceur au cœur de la campagne brayonne, Le Coq à l'Âne et l'office de tourisme de Forges-les-Eaux vous invitent à une expérience unique avec les ânes. Que vous soyez en quête de calme, d'évasion ou de complicité avec ces animaux, ces packages sont parfaits pour vous reconnecter à la nature et à vous-même.



Bienvenue à la ferme Le Coq à l'Âne près de Forges-les-Eaux

La ferme *Le Coq à l'Âne* et l'*office de tourisme de Forges-les-Eaux* vous invitent à découvrir la magie de la campagne normande à travers des séjours inoubliables, conçus autour de l'âne et du ressourcement. Situées à seulement 4 km de Forges-les-Eaux et proche de l'Avenue Verte London-Paris, ces expériences vous plongent dans un cadre naturel exceptionnel, tout en étant proche des commodités.

Les séjours packagés comprennent : une nuitée en chambre d'hôtes, pour un séjour reposant dans un cadre idyllique et une activité encadrée autour de l'âne au choix.*

Que vous soyez à la recherche de détente, d'aventure ou de moments en famille, ces escap'ânes sont l'occasion idéale de vous reconnecter à la nature, tout en offrant à vos proches un cadeau original et apaisant. Parfait pour les amoureux de la nature, ces séjours sont une invitation à ralentir, respirer et profiter des bienfaits d'une immersion en pleine campagne.

Réservez dès maintenant votre séjour et vivez une expérience unique !

**Prestation sèche : "L'âne pour tous"*

Sommaire

Balad'âne nature

Une randonnée aux côtés de l'âne le temps d'une demi journée ou la journée complète

4

Promen'âne attelée

Une excursion en attelage pendant une demi journée ou la journée complète

6

L'âne pour tous

Une excursion en attelage accessible à tous sur une demi journée

8

Au cœur du potager vivant

Atelier : Découverte et immersion au cœur des pratiques agricoles respectueuses

10

L'habitat bioclimatique

Atelier : Compréhension des matériaux écologiques utilisés pour préserver son efficacité énergétique et son confort durable

12

Les tarifs

Grilles tarifaires des packages et prestations

16

Acheter ou offrir le package

17

Conditions générales de réservation

18



BALAD'ÂNE

NATURE

Une aventure authentique au rythme de la nature

Découvrez le charme du Pays de Bray dans une ancienne ferme brayonne rénovée et profitez du grand air le temps d'une balade avec un âne. Explorez des chemins, déconnectez vous et laissez vous bercer par le rythme tranquille de l'animal. Un moment de partage, de détente et de complicité qui ravira petits et grands le temps d'une demi-journée ou d'une journée complète.

A partir de 7 ans.

Le prix comprend

- L'hébergement en chambres d'hôtes
- Le petit déjeuner
- Une randonnée avec un âne

**Possibilité de réserver jusqu'à 4 personnes et d'ajouter un âne supplémentaire, voir dans "les tarifs"*

Le prix ne comprend pas

- L'assurance annulation
- Le transport
- Les dépenses en dehors du programme
- La taxe de séjour (à régler sur place) et la location d'un âne supplémentaire si demandée
- Le pique-nique pour l'option journée

On a testé & adoré



La compagnie et interaction avec l'animal



Le rythme tranquille avec l'âne



La relation apaisante et ressourçante



L'évasion et immersion dans la nature

A partir de

138 €

POUR 2 PERSONNES LA DEMI JOURNÉE

A partir de

150 €

POUR 2 PERSONNES LA JOURNÉE

VOTRE PACKAGE EN DÉTAILS



VOTRE HEBERGEMENT

Vous logerez en chambre d'hôtes au sein de la ferme maraîchère bio du Coq à l'Âne.

Cette ancienne ferme du Pays de Bray a été rénovée selon des méthodes traditionnelles et matériaux naturels. Vous pourrez vous détendre, vous ressourcer et découvrir un grand jardin équipé de jeux de plein air pour les enfants (bac à sable, portique, toboggan).

A l'étage : 2 belles chambres alliant matériaux traditionnels et modernité.

Petit-déjeuner à base de produits locaux compris et équipement bébé à disposition.

NOS BONS PLANS

Pour une pause gourmande d'avril à septembre, le bar de plein air "Les Racines du Goût" situé sur l'Avenue Verte et à deux pas du Coq à l'Âne vous propose une cuisine 100% maison de produits locaux, fermiers et produits sur place.

Vous y trouverez une ambiance champêtre et détente le temps de votre pause déjeuner ou pour le goûter le temps de votre sortie à la journée ou en demi-journée.

Au menu :

- Boissons : Jus locaux, cidre, bières, cola et limonade normande.

- Repas : Burger et frites maison, planches apéritives, salades composées et autres découvertes en fonction de l'inspiration

- Dessert et après midi : glaces, crêpes, gaufre.

Il y a même des jeux en plein air et des jeux de société pour le plaisir des petits et des grands.



PN 65 Avenue verte, Rte de Beaubec,
76440 Beaubec-la-Rosière

VOTRE ACTIVITÉ

Demi-journée : Pour une pause nature en famille ou entre amis, une balade inoubliable à dos d'âne est une valeur sûre pour faire plaisir à tous !

Pendant une demi-journée, vous partirez à la découverte du paysage du bocage brayon, guidés par un âne doux et patient.

C'est l'occasion de partager un moment unique avec ces animaux attachants tout en profitant des bienfaits d'une promenade en pleine air.

Pourquoi choisir une demi-journée ?

- Idéal pour les familles avec de jeunes enfants
- Découverte en douceur de la nature environnante
- Moment de détente et de partage



Journée : Vous rêvez d'une escapade authentique ? Optez pour notre randonnée pédestre d'une journée complète en compagnie d'un âne! Loin du tumulte de la ville, vous partirez à l'aventure sur des sentiers, à la rencontre d'une nature préservée. Vous profiterez d'un moment au cœur d'un paysage exceptionnel et reviendrez ressourcé.

Pourquoi choisir une journée complète ?

- Expérience immersive en pleine nature
- Découverte de paysages variés
- Moment de déconnexion totale

Ce qui n'est pas inclus :

- Le pique-nique du déjeuner (à prévoir)

PROMEN'ÂNE

ATTELÉE

Une balade pleine de sérénité au rythme paisible de l'âne

Laissez vous transporter par le rythme tranquille de l'attelage et découvrez la beauté de la nature autrement. Accompagné d'un guide passionné et des fidèles compagnons à grandes oreilles, cette expérience vous invite à ralentir, à savourer chaque instant et à renouer avec un rythme plus doux.

Vous séjournerez en chambre d'hôtes dans un corps de ferme rénové où charme et dépaysement sont au rendez-vous.

Le prix comprend

- L'hébergement en chambres d'hôtes
- Le petit déjeuner
- Une randonnée en attelage avec un âne

**Possibilité de réserver jusqu'à 4 personnes*

Le prix ne comprend pas

- L'assurance annulation
- Le transport
- Les dépenses en dehors du programme
- La taxe de séjour (à régler sur place)
- Le pique-nique pour l'option à la journée

On a testé & adoré



L'accessibilité & le confort



Le moment partagé en famille avec les enfants



L'ambiance calme et apaisante de la campagne



Le petit-dej avec les produits locaux

A partir de

265 €

POUR 2 PERSONNES LA DEMI JOURNÉE

A partir de

345 €

POUR 2 PERSONNES LA JOURNÉE

VOTRE PACKAGE EN DÉTAILS



VOTRE HEBERGEMENT

Vous séjournerez dans une chambre d'hôtes au cœur de la ferme maraîchère "Le Coq à l'Âne". Cette ferme typique du Pays de Bray a été soigneusement restaurée en respectant les méthodes de construction traditionnelles et en utilisant des matériaux naturels. L'endroit est idéal pour se détendre, se ressourcer et profiter d'un vaste jardin doté de jeux pour enfants (bac à sable, portique, toboggan). À l'étage, deux belles chambres vous attendent, combinant harmonieusement charme authentique et confort moderne.

Petit-déjeuner à base de produits locaux compris et équipement bébé à disposition.

NOS BONS PLANS

Pour compléter votre escapade, offrez vous des moments de détente lors de balades tranquilles autour des magnifiques lacs de Forges-les-Eaux, un cadre idéal pour se ressourcer en pleine nature à 4km de votre lieu de séjour. Flânez ensuite dans les rues de la ville, où histoire et nature se rencontrent grâce au Parcours Historique. Un véritable voyage dans le temps vous attend !

Pour enrichir votre séjour, n'hésitez pas à faire une halte à l'Office de Tourisme de Forges-les-Eaux, où vous trouverez de nombreuses informations pour compléter vos découvertes et activités.

VOTRE ACTIVITÉ

Demi-journée : Offrez vous une parenthèse enchantée à bord de notre attelage tiré par un âne, lors d'une balade inoubliable sur l'Avenue Verte. En compagnie d'un guide passionné, vous découvrirez le charme de cette voie verte, où calme et nature se mêlent harmonieusement. Au cours de cette demi-journée, laissez vous bercer par le rythme tranquille de l'âne, tout en admirant les paysages verdoyants de la campagne normande. Que vous soyez en quête de détente ou de moments en famille, cette balade est idéale pour explorer les merveilles de la nature à un rythme doux et apaisant.

Ce qui est inclus :

- Une demi-journée de balade en attelage accompagnée.
- La présence d'un guide passionné
- Un moment privilégié avec un âne doux et attachant.



Journée : Venez vivre une aventure immersive dans la nature avec notre balade en attelage tirée par un âne, pour une journée complète au cœur du Bois de l'Épinay, dans un cadre préservé. Lors de cette journée, vous aurez l'occasion de découvrir un écosystème unique, tout en étant accompagné par votre guide et les compagnons à grandes oreilles. Chaque pas au rythme de l'âne vous permettra de vous détacher du quotidien et de savourer le calme d'une nature restée intacte. Cette journée complète est une véritable escapade hors du temps pour s'évader en toute tranquillité.

Ce qui est inclus :

- Une journée de balade en attelage à travers le Bois de l'Épinay depuis l'Avenue Verte.
- La présence d'un guide passionné
- Une immersion complète dans l'ambiance apaisante de la forêt

Ce qui n'est pas inclus :

- Le pique-nique du déjeuner (à prévoir)

L'ÂNE

POUR TOUS

*Une balade accessible à tous,
y compris aux personnes à
mobilité réduite*

Offrez vous un moment de convivialité et de calme avec "L'Âne pour tous" : une balade en attelage accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite. Découvrez la nature autrement, à bord d'un attelage tiré par un fidèle âne, tout en profitant d'une expérience pleine de douceur et de tranquillité. Parce que la beauté du monde est faite pour être partagée par tous !

Le prix comprend

- Une randonnée en attelage avec un âne le temps d'une demi journée

Le prix ne comprend pas

- L'hébergement
- L'assurance annulation
- Le transport
- Les dépenses en dehors de l'activité

On a testé & adoré



L'accessibilité POUR TOUS



L'expérience immersive dans la nature



La possibilité de dormir sur place dans un gîte labellisé Tourisme & Handicap



La découverte de l'Avenue Verte au rythme des pas de l'âne

A partir de
173 €
pour 1 personne*

*Possibilité d'accueillir jusqu'à 3 personnes - Tarifs sur consultation



VOTRE ACTIVITÉ EN DÉTAILS



NOS BONS PLANS

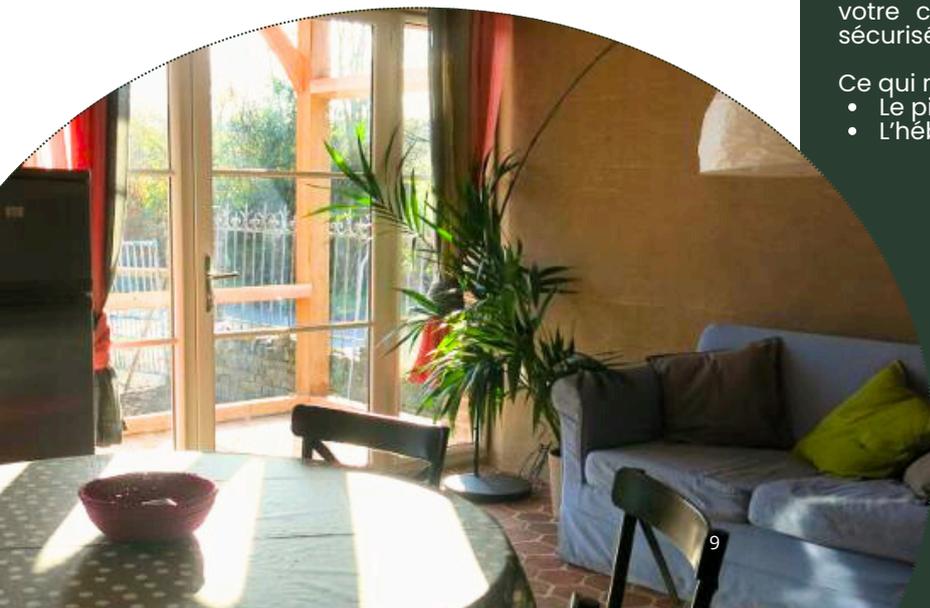
Pour prolonger votre expérience en pleine nature, vous pouvez réserver **le gîte sur place accessible** aux personnes à mobilité réduite, pouvant accueillir jusqu'à 5 personnes.

Rénové dans le respect de l'environnement, ce gîte allie confort et écologie. Son toit végétal, son poêle à pellets, ses enduits à l'argile et l'utilisation d'éco-matériaux créent une atmosphère zen et reposante.

Ce havre de paix, conçu pour votre bien-être, vous séduira par son ambiance chaleureuse et sa sérénité, parfaite pour se ressourcer en pleine nature. Réservez votre séjour dès maintenant auprès du Coq à l'Ane !



L'Office de Tourisme de Forges-les-Eaux s'engage à vous partager toutes ses activités accessibles à tous, n'hésitez pas à vous rendre à l'office de tourisme pour avoir le document des structures accessibles.



VOTRE ACTIVITÉ

Demi-journée : Partez à l'aventure en famille ou entre amis et laissez-vous guider par les ânes sur un parcours spécialement aménagé pour tous. L'attelage est accessible aux personnes à mobilité réduite et permettra d'admirer les paysages verdoyants de l'Avenue Verte sans le moindre effort. Un moment de détente et de découverte unique pour tous, sans différence !

Pourquoi choisir une balade en attelage d'âne ?

- Accessible à tous : L'attelage est spécialement conçu pour accueillir les personnes à mobilité réduite, les adultes et les enfants. Tout le monde peut profiter de cette activité en toute sécurité.
- Un moment de partage pour créer des souvenirs inoubliables

Comment se déroule la balade ?

Vous serez accueillis chaleureusement par Louise et Sébastien qui vous présenteront les ânes et les règles de sécurité. Puis, tout au long de la balade, ils veilleront à votre confort et à votre sécurité sur l'Avenue Verte, sécurisée et facile d'accès.

Ce qui n'est pas inclus :

- Le pique-nique (à prévoir)
- L'hébergement

AU COEUR DU POTAGER VIVANT

Un atelier complet de la graine à la plante

Plongez dans un potager respectueux de la nature, où s'allient biodynamie, traction animale et semence population.

Découvrez comment la biologie du sol et la biodiversité créent un écosystème vivant et durable. Lors de cette présentation immersive, vous découvrirez comment cultiver des légumes savoureux sur butte tout en utilisant des semences adaptées et robustes. Une expérience enrichissante pour les passionnés de nature, de culture durable et de bien-être !

Vous séjournerez sur place, en plein cœur de la nature verdoyante.

Le prix comprend

- L'hébergement en chambres d'hôtes
- Le petit déjeuner
- L'atelier commenté d'1h30

Le prix ne comprend pas

- L'assurance annulation
- Le transport
- Les dépenses en dehors du programme
- La taxe de séjour (à régler sur place)

On a testé & adoré



Le petit-déjeuner servi à base de produits locaux



La nuit en chambre d'hôtes en pleine nature



Les échanges avec Sébastien sur la valorisation du légume



La mise en avant des produits sains et respectueux de l'environnement

A partir de

138 €

POUR 2 PERSONNES

VOTRE PACKAGE EN DÉTAILS



VOTRE HEBERGEMENT

Vous serez accueillis en chambre d'hôtes par Louise & Sébastien au sein de la ferme "Le Coq à l'Ane" où règnent calme et sérénité. Située au cœur du Pays de Bray, à Beaubec-la-Rosière, cette ferme ancienne a été rénovée avec des matériaux naturels et des techniques traditionnelles, offrant un cadre propice à la détente et au ressourcement.

Vous pourrez également profiter d'un grand jardin aménagé au contact des animaux, avec un espace de jeux pour les enfants.

Deux chambres vous attendent, alliant tradition et confort moderne.

Un petit-déjeuner composé de produits locaux est inclus dans votre séjour.

NOS BONS PLANS

Dégustez les spécialités locales à Forges-les-Eaux ! Profitez des produits du terroir dans les restaurants de la région ou découvrez les produits frais et authentiques lors du marché hebdomadaire de Forges-les-Eaux le jeudi matin.

Pour toute information supplémentaire ou pour découvrir d'autres activités locales, l'Office de Tourisme est à votre disposition et vous propose des conseils pour enrichir votre escapade au sein du Pays de Bray.



VOTRE ACTIVITÉ

Plongez au cœur d'un potager respectueux de la nature, où les pratiques de biodynamie, la traction animale et l'utilisation de semences populations se conjuguent pour créer un espace agricole harmonieux et durable. Lors de cette immersion, vous découvrirez l'importance de la biologie du sol et de la biodiversité, qui contribuent à un écosystème vivant et autonome, favorisant la santé des plantes et des cultures.

Cette présentation d'une durée d'1H30 pratique et enrichissante vous initiera aux techniques de culture sur butte, idéales pour optimiser la qualité du sol, ainsi qu'à la préservation et l'utilisation de semences locales et résistantes.

Vous aurez l'occasion de comprendre chaque étape de ce savoir-faire durable, parfait pour ceux qui souhaitent cultiver leurs propres légumes tout en respectant les principes de l'agroécologie et préserver la vitalité du légume.

En plus de cette expérience unique, votre séjour comprend une nuitée en chambre d'hôtes, où vous profiterez d'un cadre paisible en pleine nature verdoyante, pour une immersion complète dans cet environnement préservé.

Pourquoi choisir cet atelier ?

- Vous découvrirez des méthodes agricoles respectueuses de l'environnement
- Vous serez immergé dans un véritable écosystème
- Une pause enrichissante et apaisante loin du quotidien.
- C'est une invitation à la déconnexion et un engagement pour un mode de vie durable

L'HABITAT BIOCLIMATIQUE

*Une visite complète où architecture
et nature se rencontrent*

En plus d'une nuitée en chambre d'hôtes dans un lieu propice au ressourcement et respectueux de la nature, vous pourrez explorer les fondements d'une restauration durable des bâtiments anciens et découvrir les principes de la construction bioclimatique au cours d'une visite commentée. Une occasion unique de comprendre comment conjuguer efficacité énergétique, confort et respect de l'environnement pour un mode de vie harmonieux et responsable.

Le prix comprend

- L'hébergement en chambres d'hôtes
- Le petit déjeuner
- L'atelier commenté d'1H30

**Possibilité de réserver jusqu'à 4 personnes*

Le prix ne comprend pas

- L'assurance annulation
- Le transport
- Les dépenses en dehors du programme
- La taxe de séjour (à régler sur place)

On a testé & adoré



La nuit en chambre d'hôtes rénovée avec des méthodes traditionnelles et matériaux naturels



L'expérience pratique et interactive avec Sébastien, votre hôte



La compréhension simplifiée des maisons de demain



L'optimisation de la performance énergétique

A partir de

138 €

POUR 2 PERSONNES



VOTRE PACKAGE EN DÉTAILS

VOTRE HEBERGEMENT

Louise et Sébastien vous accueillent dans leur chambre d'hôtes au sein de la ferme "Le Coq à l'Âne", un havre de paix niché au cœur du Pays de Bray, à Beaubec-la-Rosière.

Cette ferme ancienne a été rénovée avec un souci de durabilité en intégrant des techniques bioclimatiques et des matériaux naturels afin de créer un espace harmonieux et respectueux de l'environnement.

Vous serez ainsi plongés dans une expérience d'habitat éco-responsable.

Le jardin vous invite à profiter de la nature et à rencontrer les animaux de la ferme.

Le matin, un petit-déjeuner vous sera servi, pour commencer la journée avec des produits locaux et de saison.

NOS BONS PLANS

En supplément de votre activité à la ferme du Coq à l'Âne, découvrez les richesses de la région autour de Forges-les-Eaux, à commencer par les villages de Gerberoy et Lyons-la-Forêt, classés parmi les « Plus Beaux Villages de France » et situés à seulement 30 min. Ces villages pittoresques vous charmeront avec leurs maisons à colombages, leurs ruelles pavées et leur ambiance authentique, comme figée dans le temps.

De retour à Forges-les-Eaux, flânez dans les rues de Forges-les-Eaux en suivant le Parcours Historique, qui vous fera voyager à travers l'histoire et la nature de cette belle destination et profitez de promenades autour des lacs et dans le Bois de l'Épinay, parfaites pour se ressourcer et se détendre en pleine nature.

À La Ferté-Saint-Samson, ne manquez pas le point de vue exceptionnel, offrant un panorama époustouflant sur le Pays de Bray, particulièrement spectaculaire au coucher du soleil.

VOTRE ACTIVITÉ

Participez à une visite immersive de 1h30 animée par Sébastien, expert dans le domaine de l'habitat bioclimatique, pour explorer les bases d'une restauration durable et la construction de bâtiments basse consommation (BBC).

Cette visite vous présentera les principes clés de l'habitat bioclimatique, en mettant l'accent sur l'efficacité énergétique, le confort thermique et le respect de l'environnement.

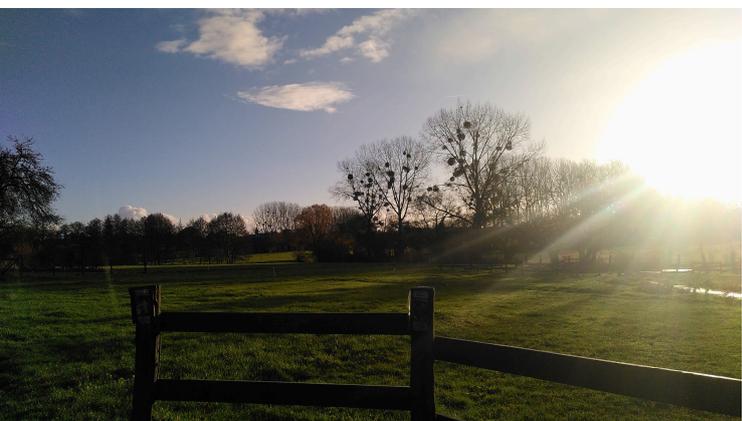
Sébastien vous guidera à travers les matériaux naturels utilisés dans la restauration de bâtiments anciens et vous découvrirez comment ces matériaux peuvent offrir des performances énergétiques remarquables tout en respectant l'architecture traditionnelle.

Il abordera également les spécificités des constructions BBC modernes abordant les techniques et matériaux qui permettent de minimiser l'empreinte écologique tout en assurant un confort optimal.

Cette expérience enrichissante vous permettra d'approfondir vos connaissances sur les méthodes de construction durable et d'acquérir des idées concrètes pour adopter un mode de vie plus responsable et harmonieux avec la nature. Le tout, dans la campagne verdoyante de Beaubec-la-Rosière

Pourquoi choisir cet atelier ?

- Découvrez des techniques concrètes pour restaurer ou construire des bâtiments économes en énergie
- Familiarisez vous avec les matériaux écologiques
- Conjuguez bien-être thermique et efficacité énergétique
- Soyez en harmonie avec la nature et dans une optique de durabilité.





Les tarifs

BALAD'ÂNE NATURE P.4

	2 personnes	3 personnes	4 personnes
Demi journée	138 €	161 €	184 €
Journée	150 €	173 €	196 €

Les prix comprennent l'hébergement en chambre d'hôtes et la location d'un âne selon la durée choisie. Prévoir le pique-nique pour la journée.

Possibilité de louer un âne supplémentaire auprès du prestataire (tarifs indicatifs) :

	Âne supplémentaire
Demi journée	20 €
Journée	25 €

PROMEN'ÂNE ATTELÉE P.6

	2 personnes	3 personnes	4 personnes
Demi journée	265 €	288 €	311 €
Journée	345 €	368 €	391 €

Les prix comprennent l'hébergement en chambre d'hôtes et la balade attelée selon la durée choisie. La balade sera accompagnée et menée par votre hôte.

Prévoir le pique-nique pour la journée.

L'ÂNE POUR TOUS P.8

	Activité
Demi journée (1 personne)	173 €

Le prix comprend uniquement l'activité accessible aux PMR. Un gîte sur place est ouvert à la location et accessible à tous.

(Pour la réservation, contactez directement les propriétaires. Tarif à la semaine à titre indicatif : 460€ hors taxe de séjour et forfait ménage - draps fournis).

LES VISITES & ATELIERS P.10 & 12

	2 personnes	3 personnes	4 personnes
Au cœur du potager vivant	138 €	161 €	184 €
L'habitat bioclimatique	138 €	161 €	184 €

Les prix comprennent l'hébergement en chambre d'hôtes.

Acheter ou offrir le package

En ligne : www.forgesleseaux-tourisme.fr rubriques "Organiser" puis, "Tous nos séjours".

Par virement : contacter directement l'office de tourisme, service développement au 06 08 03 25 31 ou developpement@forgesleseaux-tourisme.fr

Le numéro du séjour ou le bon cadeau ainsi que les informations du partenaire pour effectuer la réservation aux dates qui vous conviennent vous seront envoyés après validation du règlement (par mail et par courrier).

Scannez & découvrez tous les séjours



LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

Articles R211-3 à R211-11 du Décret n° 2017-1871 du 29 décembre 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1717 du 20 décembre 2017 portant transposition de la directive (UE) 2015/2302 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées.

Art. R. 211-3.-Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Art. R. 211-3-1.-L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2. Art. R. 211-4.-Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes : 1. Les caractéristiques principales des services de voyage :

- a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;
 - b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;
 - c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;
 - d) Les repas fournis ;
 - e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;
 - f) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;
 - g) Lorsque le bénéfice d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;
 - h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;
2. La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;
3. Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;
4. Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;
5. Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;
6. Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;
7. Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément au I de l'article L. 211-14 ;
8. Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès. « En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent. « Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

Art. R. 211-5.-Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

Art. R. 211-6.-Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :

- 1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;
- 2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17-1 ;
- 3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;
- 4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;
- 5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 ;
- 6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;
- 7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;
- 8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11. « En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°.

Art. R. 211-7.-Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. « Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Art. R. 211-8.-Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat. « En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Art. R. 211-9.-Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable : 1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ; 2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ; 3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ; 4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix. « Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate. « Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17.

Art. R. 211-10.-L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat. « Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Art. R. 211-11.-L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-17-1 consiste notamment :

- 1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;
- 2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage. « L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant. »

• LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

- La participation à l'une des formules proposées dans ce document ou toute autre formule composée sur mesure implique l'acceptation des conditions particulières de réservation présentées ci-dessous :
- Art 1 Définition: l'Office de Tourisme de Forges les Eaux, autorisé dans le cadre des articles R211-3 à R211-11 du Décret n° 2017-1871 du 29 décembre 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1717 du 20 décembre 2017 portant transposition de la directive (UE) 2015/2302 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées, assure la réservation et la vente de tous types de prestations, de loisirs et d'accueil d'intérêt général dans sa zone d'influence. Il facilite la démarche du public en lui offrant un choix de nombreuses prestations et en assurant une réservation rapide et sûre. Office de Tourisme de Forges-les-Eaux Certificat d'immatriculation IM 076100007 Association Loi 1901 APE : 7990Z Siret : 781 029 442 00030 Membre de l'APST/ Garantie financière 15 Avenue Sadi Carnot 75017 Paris TVA Intracommunautaire FR 85781029442 Assurance responsabilité civile professionnelle : MMA Forges-les-Eaux CIC Forges-les-Eaux 3002 7161 2700 0201 3380 169 Tél : 02 35 90 52 10
- Art 2 Information : les prestations proposées constituent l'offre préalable visée par les conditions générales de réservation ci-dessus et elles engagent l'Office de Tourisme de Forges les Eaux. Toutefois, des modifications peuvent naturellement intervenir dans le nombre et la nature et les tarifs des prestations proposées. Conformément à l'article R211-9 des conditions générales de réservation ci-dessus, si des modifications intervenaient, elles seraient portées par écrit à la connaissance du voyageur par l'Office de Tourisme de Forges-les-Eaux avant la conclusion du contrat.
- Art 3 Durée du séjour : le voyageur signataire du contrat pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.
- Art 4 Les prix : les prix sont publiés en EURO TTC, par personne ou sous forme de forfait, et sont calculés en fonction du nombre de participants. Ces prix ne comprennent pas : l'acheminement, le transport sur place sauf mention, la taxe de séjour, les dépenses à caractère personnel, les frais de déplacement du guide (repas et transport), les suppléments non prévus au forfait. Ils sont révisibles en cas de fluctuations économiques. L'Office de Tourisme de Forges-les-Eaux se réserve le droit de modifier à tout moment le prix de ses prestations. En cas de modification, le prix appliqué sera celui en vigueur à la date de validation du contrat.
- Art 5 La réservation : la réservation devient ferme par l'envoi d'un contrat de réservation daté et signé accompagné du montant global de la prestation. L'envoi doit être adressé à l'Office de Tourisme de Forges-les-Eaux, Rue Albert Bochet 76440 Forges-les-Eaux. Toute réservation ne pourra être assurée qu'en fonction des disponibilités des prestataires de service et des conditions météorologiques pour les activités de plein-air. Le contrat de réservation doit être envoyé avec le montant global du séjour, maximum 3 semaines avant la date du séjour.
- Art 6 Règlement du solde : Lors de la réservation, le montant global de la prestation doit être réglé. La facture est envoyée en même temps que le contrat.
- Art 7 Inscriptions tardives : L'office de Tourisme de Forges-les-Eaux ne prend que les réservations datant de 3 semaines avant la date du séjour. Les inscriptions de dernière minute ne sont pas envisageables.
- Art 8 Arrivée : le voyageur doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat, le bon d'échange ou l'accusé de réception. En cas de retard, le voyageur doit prévenir le(s) prestataire(s) dont l'adresse et le téléphone figurent sur le contrat. Les prestations non consommées, du fait d'un retard ou d'une interruption du voyage resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.
- Art 9 Hébergement : le prix des nuitées est calculé sur la base d'une chambre double avec bain ou douche et petit déjeuner. Les hébergements proposés sont de catégories 2** ou 3*** ou 4****, sauf cas contraire spécifié dans le texte de présentation (chambre d'hôtes, gîte). Le contrat est établi pour une capacité d'hébergement maximum. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'hébergement, l'Office de Tourisme de Forges-les-Eaux peut refuser les voyageurs supplémentaires. Le contrat est alors réputé rompu du fait du voyageur. Disposition particulières à la seule réservation de chambres d'hôtel : en ce qui concerne la réservation de chambres d'hôtel, le client doit se présenter à l'hôtel au plus tard à 18h00 le jour de son arrivée (sauf conditions particulières négociées directement avec l'hôtelier), puisque passé cette heure la réservation n'est plus garantie et le client devra libérer les chambres au plus tard à 11h00 le jour prévu pour son départ. Si le prestataire a oublié de prendre en compte la réservation faite par l'Office de Tourisme pour le client ou, en cas de surbooking, il n'y a plus de disponibilités dans la prestation réservée, ce dernier devra trouver un moyen de rediriger le client vers une autre prestation à ses propres frais et au standing similaire.
- Art 10 Annulation du fait du voyageur : toute annulation doit être notifiée à l'Office de Tourisme de Forges-les-Eaux. Aucun remboursement ne sera réalisé. L'office de Tourisme de Forges-les-Eaux propose à ses clients une assurance annulation par le biais de Mondial Assistance. Le client doit préciser ce choix dans son contrat de réservation.
- Art 11 Annulation du fait du détaillant : se reporter à l'article R211-10 des conditions générales de réservation ci-dessus.
- Art 12 Modification du nombre de participants : Dans le cas où le nombre de participants présents le jour de la prestation serait inférieur à celui réservé, aucun remboursement ne sera accordé si l'Office de Tourisme de Forges-les-Eaux n'en a pas été informé par écrit (mail, courrier) 7 jours francs au moins avant la date de la prestation réservée. Dans le cas contraire, c'est le nombre de personne précisé sur le contrat qui sera facturé.
- Art 13 Interruption du séjour : en cas d'interruption du séjour par le voyageur, il ne sera procédé à aucun remboursement des prestations non consommées.
- Art 14 Modification d'un élément par l'Office de Tourisme de Forges-les-Eaux d'un élément substantiel du contrat : se rapporter à l'article R211-9 des conditions générales de réservation ci-dessus.
- Art 15 Empêchement pour le détaillant de fournir en cours de séjour les prestations prévues dans le contrat : se rapporter à l'article R211-9 des conditions générales de vente ci-dessus.
- Art 16 Dommages : le voyageur est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Le voyageur est invité à vérifier qu'il possède toutes les assurances nécessaires le couvrant pendant son voyage ou séjour.
- Art 17 Assurances : l'Office de Tourisme de Forges-les-Eaux s'inscrit souscrit une assurance afin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle qu'il peut encourir auprès MMA IARD 14 BD Marie et Alexandre Oyon 72100 Le Mans.
- Art 18 Responsabilité : L'Office de Tourisme de Forges-les-Eaux est responsable dans les termes de l'article L 211-16 du Code du Tourisme qui stipule : Le professionnel qui vend un forfait touristique mentionné au 1° du I de l'article L 211-1 est responsable de plein droit de l'exécution des services prévus par ce contrat, que ces services soient exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services de voyage, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois le professionnel peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est imputable soit au voyageur, soit à un tiers étranger à la fourniture des services de Voyage compris dans le contrat et revêt un caractère imprévisible ou inévitable, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables.
- Art 19 Réclamations : Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du contrat doit être adressée à l'Office de Tourisme de Forges-les-Eaux au plus tard dans les 3 jours ouvrés suivants la fin de la prestation, par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de réclamation, les parties tenteront de trouver un accord amiable à leur différend. A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux tribunaux compétents de la Ville de Rouen.
- Art 20 Bons d'échange : Dès validation de la réservation, le client recevra par courrier postal ou par courrier électronique une confirmation de réservation et les bons d'échange que celui-ci devra remettre aux prestataires auxquels il aura recours, et notamment aux prestataires touristiques, si la prestation vendue par l'Office de Tourisme de Forges-les-Eaux comprend le recours à des prestataires extérieurs.
- Art 21 Cadeau : Le ou Les cadeaux inclus dans le forfait sont à récupérer directement à l'office de Tourisme selon les horaires d'ouverture sauf exception qui sera précisé sur le voucher.

Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait la combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'Office de Tourisme sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'Office de Tourisme dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements. Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme : Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'Office de Tourisme est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'Office de Tourisme. Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires. Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résilier le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Les voyageurs peuvent résilier le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais d'annulation appropriés et justifiées. Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage. L'office de Tourisme doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'Office de Tourisme a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST située 15 Avenue Carnot 75017 Paris- n° de téléphone : 01.42.96.75.15. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de Tourisme. Vous pouvez consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2017/12/20/ECO172769R/jo/text



**POUR RESERVER VOTRE SÉJOUR, CONSULTEZ NOTRE
SITE INTERNET : WWW.FORGESLESEAUX-TOURISME.FR**

Office de Tourisme Rue Albert Bochet 76440 FORGES-LES-EAUX

*Pour tout complément d'information, contactez le service commercialisation pour les individuels
au 06 08 03 25 31 - developpement@forgesleseaux-tourisme.fr*

Destination
FORGES-LES-EAUX

